



ÉCOLE ARBRE BALLON

ACTIVITÉS SPORTIVES & CULTURELLES DANS TON ÉCOLE!

En collaboration avec la direction de l'école



LA GRILLE DES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Chers Parents,

C'est avec plaisir que le CFS vous propose des activités sportives et culturelles le mercredi après-midi en collaboration avec l'Ecole Arbre Ballon.

Nous vous présentons ci-joint la grille d'activité pour l'année 2023-2024.

Les activités se dérouleront du **06/09/2023** au **26/06/2024** de **14h00** à **16h00**. Vous pouvez dès à présent inscrire vos enfants pour les activités par téléphone : **02/420.53.02**, via notre site internet : **www.lecfs.be** ou directement via votre espace personnel MyCFS : **www.mycfs.be**.

ACTIVITÉS SPORTIVES & CULTURELLES:

1^{èRE} SÉANCE D'ESSAI GRATUITE EN SEPTEMBRE

MERCREDI du 06/09 au 26/06			
ACTIVITÉS	CLASSES	HORAIRES	PRIX
MULTISPORTS	P1-P3 P4-P6	14h à 16h	135€/an
ARTISTE	P1-P6	14h à 16h	135€/an
НІР-НОР	P1-P6	14h à 16h	135€/an

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS:



MULTISPORTS

Un menu copieux comprenant de la gymnastique, de l'athlétisme, des sports collectifs, des sports raquettes et des jeux nouveaux.



ARTISTE

Cet atelier encourage les enfants à développer leur imagination et leur créativité. Les créations manuelles développent leur dextérité et ils réalisent des cartes amusantes, des objets décoratifs ou utilitaires.

Les enfants pourront exprimer toutes leurs émotions via leurs créations.



HIP-HOP

Les enfants auront l'occasion de pratiquer différents jeux basés sur le développement musical et corporel, ainsi que d'apprendre différentes chorégraphies.



Exceptionnellement, une activité peut être annulée en raison d'un **nombre insuffisant** de participants.

VOTRE ESPACE PERSONNEL MYCFS / ATTESTATION FISCALES:

Le CFS vous propose un espace personnel **MyCFS** qui vous octroie de nombreux avantages au niveau de la gestion des activités de vos enfants : **www.mycfs.be**

Des **attestations** sont disponibles sur votre espace personnel **MyCFS** une fois le paiement de l'activité reçu (*Onglet Financier* > *Attestations*). Vous les utiliserez dans votre **déclaration fiscale** et auprès de votre **mutuelle**. Certains organismes remboursent jusqu'à **50€** par année!

Nous vous souhaitons une belle rentrée 2023-2024!



